



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:

15.10.09.

Date de la convocation des conseillers :

15.10.09.

point de l'ordre du jour no:

05 B

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 23 octobre 2009

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers,

Clement, secrétaire communal.

**Absents :** Hinterscheid, échevin, Maroldt, conseiller

## Le Conseil Communal;

**Objet: Contrats de cession Südstroum / BCEE**

Vu le contrat de cession du 23 octobre 2009 du collège des bourgmestre et échevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette qui déclare

1. avoir pris connaissance d'un contrat d'ouverture de crédit signé en date du 2 octobre 2009 et dont copie en annexe, entre la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat et la sàrl Südstroum & Co contenant ouverture d'un crédit de 11.300.000.- € utilisable en compte courant
2. céder, à titre de garantie supplémentaire, toutes redevances lui revenant de la part de ladite société en vertu d'un contrat de concession, dont copie en annexe, signé en date du 15 juin 2009 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la sàrl Südstroum & Co et portant sur toutes les installations techniques, présentes et à venir, relatives à l'approvisionnement d'électricité sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Vu le contrat de cession du 23 octobre 2009 du collège des bourgmestre et échevins qui déclare

1. avoir pris connaissance d'un contrat d'ouverture de crédit signé en date du 2 octobre 2009 et dont copie en annexe, entre la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat et la sàrl Südstroum & Co contenant ouverture d'un crédit de 16.000.000.- € réservée pour l'émission de garanties bancaires
2. céder, à titre de garantie supplémentaire, toutes redevances lui revenant de la part de ladite société en vertu d'un contrat de concession, dont copie en annexe, signé en date du 15 juin 2009 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la sàrl Südstroum & Co et portant sur toutes les installations techniques, présentes et à venir, relatives à l'approvisionnement d'électricité sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Considérant que la Ville d'Esch-sur-Alzette se porte garant envers la sàrl Südstroum & Co ;

Considérant que la trésorerie de la Ville d'Esch-sur-Alzette permet de faire face à ces contrats grâce aux réserves de son budget ordinaire ;  
Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;  
Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi

**a p p r o u v e**  
**par 16 voix oui et 1 abstention**

les contrats de cession précités du 23 octobre 2009.

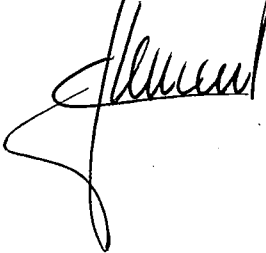
en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 23.10.2009.

Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,



Le bourgmestre

